



Compte-rendu

AG 2014

Date et lieu :

Le vendredi 14 novembre 2014 à Quillan (11) à La Forge

Rapporteur :

Valérie FREMONT

Étaient présents 23 adhérents :

Thomas PASCAL, Philippe RYDIN, Jean-François BLERVAQUE, Maixent DE LANGAVANT, Didier MASSOT, Alain CHAMPETIER, Ugo MAGNANI, Eric PERROIS, Bartjan KONIJNENBERG, Yves MOQUET, François BARTOLI, Alain DAST, Guillaume REQUENA, Jérôme CHASTANG, Agathe DELAPLACE, Solenne MARTIN, Sébastien ASSAILLY, Mathieu VEYSSIERE, Paul GARNIER, Régis CASTERAN, Julien BARCELO, Paul BOHER, Philippe BRAUD.

Présents non adhérents :

Kevin MOULLADE, Vincent CHARPENTIER (directeur de la forge)

Invité :

Jean-François BELLET (Assureur MMA)

AG ordinaire

Le président ouvre l'AG ordinaire et fait le compte des voix, 23 présents, 17 pouvoirs représentés donnent 40 votants. Le quorum n'étant pas atteint, conformément à l'article 13 des statuts, le président prononce la clôture de l'AG ordinaire et ouvre l'AG extraordinaire.

Compte-rendu AG extraordinaire

Le président ouvre l'assemblée générale extraordinaire qui peut délibérer valablement.

Approbation du compte-rendu de l'AG 2013

Le compte-rendu AG 2013 est approuvé à l'unanimité.

Rapport moral du Président

Merci à l'accueil reçu à la Forge.

Merci aux indépendants d'être venus hier au travail préparatoire sur les problématiques locales.

Bonjour à tous et à toutes,

Cette AG sera pour moi la fin de mon 2^{ème} mandat !

J'apprécie de mener avec vous et nos partenaires les chantiers qui façonnent les réalités de notre métier. La tâche imposante qu'elle représente est variée et on a trop souvent le sentiment que les choses n'avancent pas. Je reste persuadé qu'au contraire notre bilan au fil des ans peut s'enorgueillir de belles réussites et d'une crédibilité renforcée chaque année aux yeux de tous.

Nous sommes aujourd'hui un interlocuteur incontournable, il faut répondre présent lorsque nous sommes sollicités et parfois anticiper certains dossiers prépondérants pour nos activités ou pour l'avenir du syndicat. Le plus difficile est d'être disponible et réactif car bien souvent les dossiers tombent au moment où on les attend le moins !

En tout cas c'est toujours dans le souci de bien faire que le bureau œuvre, décide et agit avec nos valeurs qui restent le socle des actions syndicales.

2014 n'aura pas failli à la tradition, l'énumération suivante des dossiers indique l'importance des chantiers en cours.

Le CQP CK

Paru au JO en fin d'été 2013, le CQP CK déposé par la FFCK a été attaqué par notre syndicat au Conseil d'État contre le Ministère des Sports au motif du non-respect du code du sport (prétendu absence de professionnels couvrant le champ du CQP, prérogatives similaires à celles du BE ou du BP CKDA), du code du travail (non-respect de la convention collective du sport qui borde la création du CQP) et du code de l'éducation (complémentarité et respect du CQP par rapport aux diplômes existants)



Merci Didier pour avoir mené avec talent ce dossier complexe et technique dont nous sommes tous en attente de la décision de jugement !

Pour autant, pour le moment, ni le Ministère des Sports, ni la FFCK n'ont changé leur vision de notre filière métier !

Projet de Certificat de Spécialisation CS eaux vives classes 4 et 5

Reçu par le conseiller de l'ex-ministre des sports, Valérie FOURNEYRON, en novembre dernier et, suite à la valse des élus à ce poste, ce projet n'a pas encore abouti mais le cabinet JED a réalisé une étude technique pour confirmer notre argumentaire.

Le Ministère n'entend pas apporter les réponses que nous souhaitons sur ce dossier en nous opposant des arguments juridiques non fondés et donc le chantier continue plus que jamais avec la mobilisation de tous pour solliciter chacun sur son site son député afin d'élargir le soutien politique et faire entendre au MJS l'urgence en terme réglementaire et d'emploi. Si nous n'aboutissons pas à l'amiable, nous engagerons un recours.

Le Verdon encore et toujours !

Avec un recours devant le tribunal administratif contre l'arrêté pris par la préfecture des Alpes de Hautes Provence pour réglementer la pratique de la rando aqua, dans le couloir Samson, un autre contre la préfecture encore gracieux puis contentieux après qu'elle ait pris l'arrêté de biotope sans prendre en considération la décision de justice du TA de Marseille de janvier 2013, un référé perdu dans l'été pour suspendre l'application illégale de l'arrêté réglementant la rando aqua au motif que le préjudice n'avait pas été suffisamment démontré, le soutien juridique de l'ancien président du GPSEV Daniel DUFLOT pour l'aider dans sa défense lorsqu'il a été jugé pour entrave au contrôle (non diffusion de documents réclamés par l'ONEMA à l'époque pour une procédure démontrée aujourd'hui illégale !!!) et l'histoire n'est pas finie ... Analyse préliminaire en cours en vue d'un recours contre le SAGE Verdon.

Arrêté préfectoral canyon par le préfet du 66 (PO)

Galamus ou les prérogatives de la rando aqua dans notre métier.

Au mois d'avril dernier le préfet des Pyrénées Orientales a toiletté l'arrêté réglementant l'activité canyon dans son département.

Ayant oublié de citer que les professionnels titulaires du BE ou du BP CKDA pouvaient encadrer le canyon, nous avons fait une demande gracieuse pour modifier l'arrêté. Le préfet nous a proprement éconduits et face à cette fin de non-recevoir nous avons engagé un recours contentieux contre la préfecture des Pyrénées Orientales au motif que ce dernier ne reconnaissait pas les BP et BE CKDA pour encadrer en canyon V1 A5 E2. Le tribunal administratif a rejeté notre demande de référé au motif que le préjudice n'avait pas été suffisamment démontré et qu'en fait on pouvait continuer à pratiquer. Tout cela fut bien agrémente d'un contexte très animé au niveau des services du préfet et des pros du canyon du 66 sans oublier des péripéties réglementaires locales et nationales avec de multiples échanges de points de vue entre FFME, FFS et FFCK. Une nouvelle demande au MJS et donc un nouveau dossier établi pour éclaircir et participer aux classements canyon dans le cadre de la commission tripartite (FFME, FFS, FCAM), à laquelle nous demandons que la FFCK soit intégrée car un canyon c'est un cours d'eau et c'est la FFCK à qui a été déléguée cette mission.

Des échanges au sujet du PMT, du Giant surf, du SUP

Aujourd'hui avec des pros installés sur le littoral, nous nous heurtons (comme en canyon) à des pros ou des fédérations qui considèrent qu'eux seuls peuvent intervenir dans certains milieux. Ici aussi nous devons défendre nos prérogatives qui ne sont que du bon sens et avons réalisé pour cela un document disponible au syndicat expliquant notre légitimité à évoluer avec ou sans pagaie, avec ou sans palme, avec ou sans support, en flottant sur un engin ou en nageant sur ou dans les cours d'eaux, les lacs ou la mer ... Le surf conteste notre droit à utiliser le SUP ou le Giant Surf dans les vagues et les plongeurs à pratiquer la randonnée palmée en mer.

Le toilettage des arrêtés de police de la navigation

En Ardèche

En 2013, la section Ardèche du syndicat a fait une demande au préfet afin de réintroduire le raft dans le département (les bateaux gonflables de plus de 3 places avaient été interdits à l'époque des boudins du fait d'accident mortel). Bien mal leur en a pris car cette demande a fait l'objet d'un refus, on a pu observer que le comité département de canoë (sic) en la personne de son représentant s'était prononcé contre.... La demande des professionnels de faire du raft correspond à la possibilité d'un allongement de la saison avec des embarcations plus sûres que le KRAFT. En Ardèche le KRAFT (embarcation rigide de 9 places avec barre) est autorisé, le raft lui est refusé au motif de la sécurité ! (c'est bien connu le raft est facteur d'accident en série et en chaîne)

Afin d'envisager son autorisation, il nous est demandé de réaliser une étude de la part de la DDT visant à mettre en évidence l'absence d'impact du raft. Il nous faut donc trouver une rivière vierge semblable à l'Ardèche (si vous en connaissez une, merci de nous la signaler !) pour faire une étude comparative d'incidence sur le milieu entre une rivière sans raft et une autre avec des passages de raft. Ce travail devra être confié à un cabinet spécialisé afin de mesurer les différences entre les 2 rivières. Ici aussi, vous l'avez compris, un recours est en vue.

Nous caressons quand même l'espoir un jour de pouvoir naviguer en raft dans les gorges et toutes les rivières d'Ardèche. On finit vraiment par avoir le sentiment que les services de l'état nous prennent pour des benêts et des sauvages irresponsables d'un point de vue de la sécurité et destructeur par nature de l'environnement !



Arrêtés Cure, Chalaux, Haute Garonne, ...

Ici encore des actions de recours aux frais partagés avec la FFCK pour contester les nouveaux arrêtés réglementant la navigation sur la Cure et le Chalaux pris par les préfets de la Nièvre et de l'Yonne. Ou encore en Haute Garonne ou un adhérent a été victime d'un accident en franchissant un ouvrage fraîchement rénové alors qu'il avait alerté les services de l'état de la non-conformité de l'ouvrage par rapport à nos activités et où le technicien de l'ONEMA lui a rétorqué que c'était ainsi et qu'il n'était là que pour garantir le passage des poissons !

La reprise de contact avec l'UNSA

Suite aux démêlés que nous avons eu sur le CQP CK et le changement des dirigeants de l'UNSA, des contacts ont été pris avec son nouveau secrétaire national Joël FRICAUD. Nous avons pu mettre à plat nos différents et le pourquoi de notre retrait. Nous continuons à échanger et nous devons débattre de l'intérêt de reprendre une adhésion (nous avons quitté l'UNSA depuis 4 ans).

La journée sécu

Reconduit chaque année depuis 6 ans avec le CRCK PACA la « journée sécu » rencontre un vif succès, elle s'accompagne de la réalisation d'un document pratique en cours de rédaction qui est un guide pratique « EN CAS D'ACCIDENT GRAVE ».

Le soutien de nos adhérents

Le soutien moral, technique et financier d'Hugo et Alain BORGIA dans les démêlés juridiques suite à l'accident survenu au Rabioux en juillet 2013. J'en profite ici pour rappeler le travail colossal et pointu réalisé pour une grande partie gracieusement par le cabinet JED.

L'occasion m'est donné de souligner le partenariat productif avec le cabinet JED dont l'expertise est indispensable pour bon nombre de dossiers. Que Jean Michel et Agnès DAROLLES soient ici remerciés à hauteur du cœur qu'ils mettent à la tâche pour nous défendre.

Un stagiaire DE DPTR APN au syndicat

Cette belle aventure a été initiée début septembre avec Jeff BLERVAQUE qui réalise son stage en entreprise au sein du syndicat pour sa formation d'animateur coordinateur d'activités de pleine nature.

C'est pour nous le moyen (bienvenu) d'établir le bilan du projet de développement démarré en 2009, d'envisager la suite partant d'un bon diagnostic et de profiter de ses compétences d'« ex président » toujours actif au sein de notre bureau et professionnel apprécié et reconnu par tous.

Merci Jeff d'avoir choisi le syndicat pour réaliser ton projet professionnel, c'est du gagnant/gagnant et je compte sur tous pour te faciliter la tâche et permettre un résultat à la hauteur de nos attentes.

Je vous remercie pour votre attention et votre confiance dans les actions que mènent le bureau et le CA.

Merci à Valérie pour son suivi administratif.

Merci à Sylvie de pousser pour que les news sortent.

Merci aux membres du bureau d'être toujours aussi présent, d'être aussi militants et aussi merci aux adhérents d'être derrière nous.

Rapport moral approuvé à l'unanimité

Rapport d'activités et financier 2013 / Prévisionnel 2014

Bilan et compte de résultat 2013

BILAN 2013			
ACTIF		PASSIF	
Valeur matériel	0,00	Capitaux	50909,79
Stock	407,20	RESULTAT 2013	1024,86
Créances	3 000,00	Dettes	2 082,03
CCP	434,85	Pdts perçus avance	810,00
BRED	50 984,63		
TOTAL	54 826,68	TOTAL	54 826,68

RESULTAT 2013			
DEPENSES		RECETTES	
Administratif	12 453,06	Cotisation SNGP CKDA	43100,00
Appui au développement	1 760,00	Participation dossier Verdon	0,00
Jurys Déplacements Missions	4 843,30	Produits Bancaires / OD Profits	58,82
Dossiers de fonds	23 077,60		
Résultat BENEFACTIVE	1 024,86	Résultat PERTE	-
TOTAL	43 158,82	TOTAL	43 158,82

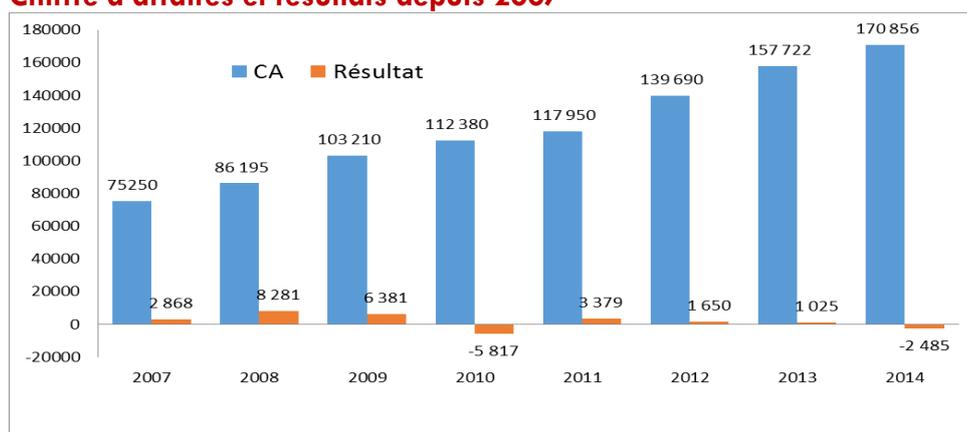
Voté à l'unanimité.

Budgets au 15/11/2014 : réalisé 2013 & prévisionnel 2014

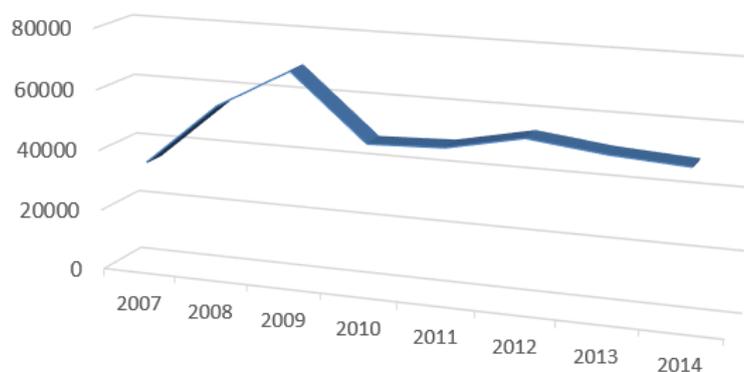
DEPENSES			RECETTES		
	2013	2014		2013	2014
Fournitures adm	1 327,76	1 297,63	Cotisation SNGP CKDA	43 100,00	49 515,00
Assurance adhérent	114 622,00	121 341,00	Cotisation MMA	114 622,00	121 341,00
Forfait réunions bureau	2 000,00	2 000,00	Participation assurance	-	12 000,00
Sous-traitance Administrative	9 570,00	9 860,00			
Sous-traitance Dossiers de fonds	1 850,00	12 950,00	Produits Bancaires et OD profits	58,82	7 089,22
Sous-traitance Projet de Devt	1 760,00	1 760,00	Vente Tee shirt / Polaires		
Sous-traitance site & papier	65,55	65,55			
Publicité	424,58	558,00			
Honoraires dossiers de fonds JED	21 227,60	41 280,00	Participation Verdon	-	2 500,00
Téléphone	382,40	282,13			
Frais postaux	682,77	834,06			
Cotisation UNSA	-	-			
Voyages et déplacements	821,90	1 571,82			
Missions Réceptions	2 021,40	1 120,48			
OD Pertes		10,00			
Résultat (bénéfice)	1 024,86		Résultat (déficit)		2 485,45
TOTAUX	157 780,82	194 930,67	TOTAUX	157 780,82	194 930,67

Voté à l'unanimité

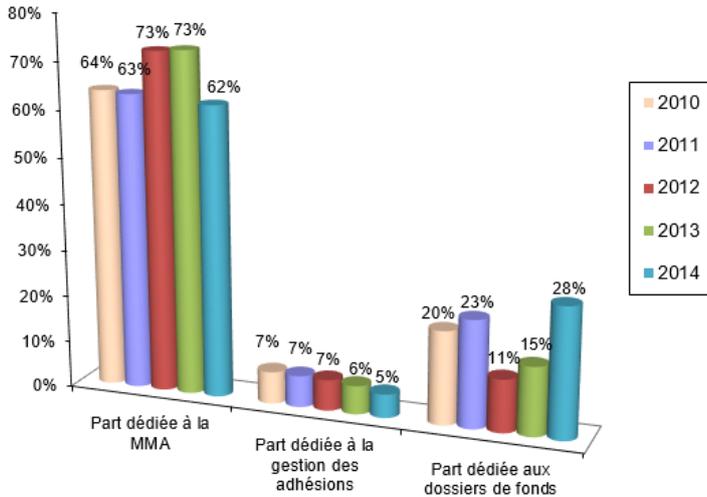
Chiffre d'affaires et résultats depuis 2007



Trésorerie au 31 décembre



La répartition du budget



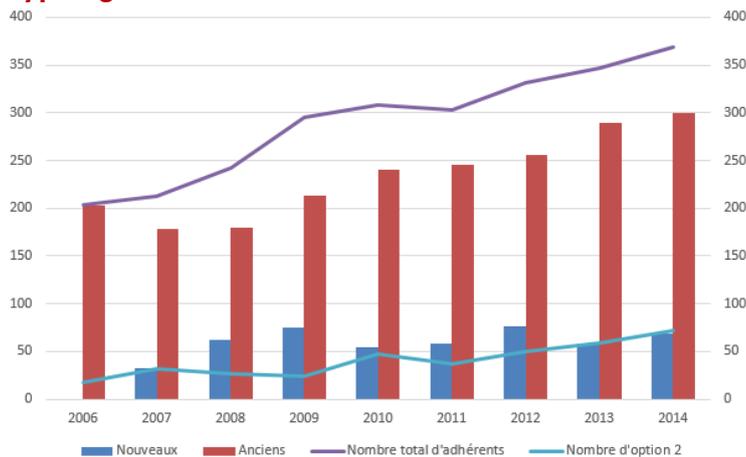
Notre budget est consacré pour l'essentiel à l'assurance mais le syndicat a toujours à cœur de défendre le métier et de répondre aux problématiques des professionnels des APN en prenant part à des dossiers de fonds très lourds depuis 2010.

Point sur les adhérents

Fédérer les adhérents

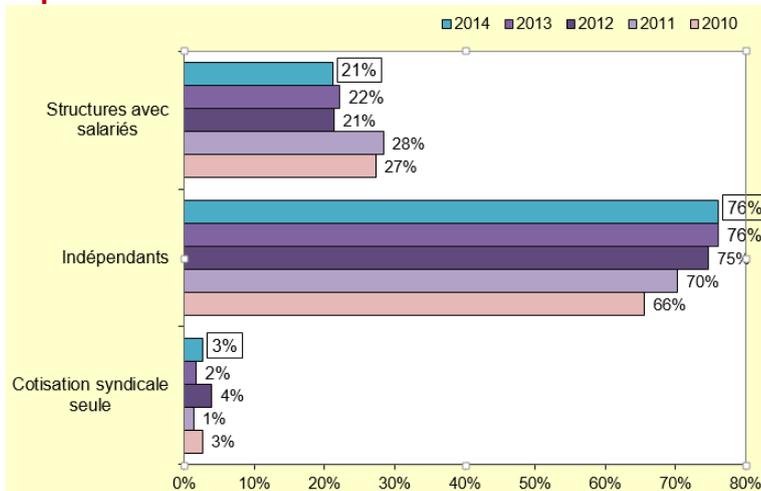
Régis propose de faire une page sur notre site pour essayer de recenser les diplômés en CK et essayer de les convaincre d'adhérer.

Typologie des adhérents



Progressant de 6 %, nous sommes passés de 347 à 369 adhérents en 2014. Cette année, 22% des adhérents souscrivent à l'option 2 individuelle accident pour les clients contre 17% en 2013. C'est une évolution notable puisqu'on voit qu'elles ont doublé en 3 ans

Répartition des adhérents



Les proportions restent les mêmes.



Bilan 2014 et Orientations 2015

A l'ordre du jour :

Présentation des problématiques locales (lâchers d'eau, canyon)
Actions locales et nationales mises en œuvre par le syndicat
Partenariat UNSA
Assurances
Rapport d'orientation 2014-2015 du président et prévisionnel

Les lâchers d'eau

Il y a ici 20 ans que les prestataires exercent et payent le service pour les lâchers d'eau.
C'est également le cas en Isère.

Ce fonctionnement a été mis en place par les services d'EDF d'abord en accord avec les services du département et des APP, nous le contestons d'un point de vue juridique.

Le lâcher devient payant et à la charge de l'association locale des pros du canoë kayak AUDE VIVE.

Également en travaux sur la partie plus aval un chantier de continuité de la navigation pour pouvoir circuler en canoë.

2 dossiers liés dans les échanges avec les services de l'état, EDF, PNPC (professionnels des sports de nature Pays Cathares) et CDCK Aude.

Sous forme de travaux en groupe...

Sont organisés des travaux en petits groupes sur les sujets suivants : Le CQP / La mer / Le CS / Le canyon
Restitution et échanges avec les positions syndicales

Le CQP

Nous ne sommes pas d'accord avec ce CQP tel qu'il a été construit

C'est un diplôme dont la FFCK serait complètement propriétaire : formation ; validation ; mise en place.

La mer

Problèmes d'accès à la mer.

Nous ne sommes pas encore reconnus comme pros de la mer pour avoir les mêmes droits au titre des embarquements.
CS mer pour le BP doit être créé. BPJEPS ont des prérogatives de force 4.

La disparité énorme dans nos métiers, disparité de rémunération pour le même travail. Manque grille de salaire par rapport aux diplômes.

Le CS

Tout est lié. On retrouve un protectionnisme du DE. Mais c'est un diplôme d'entraîneur, il n'est pas adapté au boulot de guide rivière. Donc il faut adapter le BP et créer un CS eau vive.

Un courrier va partir aux députés.

Difficulté d'accès à ce DE.

Le canyon

Bien de travailler en petit groupe. Echanger sur notre droit à faire du canyon. Changer nos représentations, nous avons légitimité à faire du canyon, le faire savoir, se fabriquer de réponses toutes prêtes. « ici, c'est une rivière et je suis kayakiste », on est dans un cours d'eau, c'est notre cœur de métier ; C'est un espace partagé avec d'autres sans complexe. Participer au classement quand on classe les canyons.

Accès aux sites payants. Professionnels achète l'exclusivité sur un site. Engrenage qui fait rêver beaucoup de propriétaires.

On a un outil qui a déjà fonctionné. Utiliser la loi sur l'eau. Le canyon c'est un cours d'eau, l'eau est un bien commun.

Reste le problème d'accès à l'eau.

Voir avec les CDESI pour solutionner ce problème d'accès à l'eau

Le stage de JEFF

Jeff est en stage DEJEPS DPTR. La première phase de son stage était le questionnaire envoyé aux adhérents pour mieux vous connaître

2^{ème} partie dédiée à l'analyse

Une partie sur l'analyse du fonctionnement interne,

Analyse également du fonctionnement avec les partenaires.

Pistes d'améliorations :

- La communication : création d'une page Facebook
- Retravailler sur le code déontologique
- Faire émerger des idées en petits groupes sur divers thèmes

5 thèmes : communication / code déontologique / vie syndicale / filière métiers / accès aux sites



Communication :

Challenge moniteur, un fichier mail très élargi de façon à communiquer très largement, un forum avec ses limites, page Facebook, matériel (groupement d'achat) gilets guides adaptés, casques, les relais locaux

Vie syndicale :

Plusieurs représentants locaux pour limiter les conflits de personnes, avoir plus de représentativité

Missions d'organiser une réunion par année localement pour évoquer les problèmes

Nécessité d'expliquer les décisions importantes (comme augmentation tarif)

eauvives.org

Rapprochement avec non syndiqués, récupérer des fichiers d'adresse

Rapprochement des antennes locales

2 réunions de CA par an

Code de déontologie :

3ème code, il a bien évolué maintenant

Le mettre à jour

Faire signer ce code aux nouveaux adhérents, le joindre à toutes les adhésions

Problème des sauts qui ne sont pas dans le code

Rajouter le point : donner les infos dans la partie sécurité

Filière métiers :

Monter un diplôme adapté à nos besoins

Rechercher d'autres voies, comme monter un diplôme européen pour contourner cette problématique

Accès aux sites :

Pour éviter les problématiques comme le Verdon, avoir plus de dialogue, de rencontres avec association environnementale locale (exemple des gravières de basse Ariège). Pas de soutien pour l'instant.

Réussir aussi à rencontrer les élus ou à les contacter de manière écrite.

Le point de l'assureur

Un point particulier sur le saut :

Tout ce qu'on peut mettre en œuvre ne nous fera pas maîtriser le saut à la place du client.

Derrière chaque saut, il y a un enjeu financier susceptible de coûter cher.

Le saut est intégré à l'activité. Notre obligation de moyen et de sécurité est la même sur le saut que sur le reste de l'activité.

Il faut essayer de parer cela. Faire signer des documents informatifs au client comme quoi il n'a pas mal au dos avant de sauter, il n'a pas de maladie cardiaque....

Les notices d'informations signées par le client ont une valeur juridique mais pas les décharges ;

THOMAS souligne la qualité des échanges entre nous et la MMA mais se doit d'alerter la MMA que notre service assurance est bousculé par des confrères qui proposent des contrats plus avantageux.

On imagine les scénarii pour perdre le moins d'adhérents à cause d'un service assurance.

En conséquence, nous avons besoin d'un certificat de sinistralité.

Mr Bellet après réflexion, souligne que « rien de nouveau sous le soleil » ;

Ce syndicat change d'assurance chaque année

MAIF TAURUS HIXCOX

Les contrats proposés d'après lui ne sont pas pérennes.

Problématique avec l'UNSA ; L'UNSA change d'assurance mais le contrat fonctionne, les adhérents ont toujours une proposition face à leur demande.

Jean François BELLET nous propose de se mettre ensemble autour de la table pour plancher sur une proposition

Rétrocession sur les cotisations assurances 2011

Rétrocession de 13130€ cette année concernant les 3 dernières années.

Les cotisations

La cotisation 60 € salarié passe à 63€

L'option 2 reste au même montant, mais les garanties montent à 700€ en prothèse dentaire au lieu de 500€ et les implants dentaires sont garantis.

Les autres cotisations demeurent inchangées.



Les votes et les élections

UNSA

Le bureau demande un mandat aux adhérents pour voir si on ré-adhère ou non à l'UNSA l'an prochain.

Nous sommes invités dans les réunions ministérielles mais nous ne votons pas les décisions. L'adhésion à l'UNSA nous permet de recevoir les informations du ministère, et d'être invités aux réunions sur l'évolution des textes et des diplômes.

Mandat accepté à l'unanimité

Les cotisations et adhésions

Nous proposons une adhésion à 130€

Approuvé à l'unanimité moins 1 abstention

Elections

Mise à jour du CA

		Fonction	Elu ou réélu le ...	Expiration en 2015	Expiration en 2016	Expiration en 2017	Commission	Représentant local
B U R E A U	Thomas PASCAL	Président (e)	AG 2011. 08/10/11			Président (e)	adhésions	
	Philippe RYDIN	Trésorier (ère)	AG 2012. 16/11/12	Trésorier (ère)			assurance	
	Didier MASSOT	Secrétaire	AG 2013. 15/11/13		Secrétaire		canyon / envt / comm	Gard
	Gaël BERTOLINI	Vice-Secrétaire	AG 2013. 15/11/13		Vice-Secrétaire			
1	BARTOLI François	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		Corse
2	BERTHIER Hervé	Membre CA	Elu AG 16/11/2012	Membre CA				Morvan
3	BERTOLINI Gaël	Membre CA	Elu AG 15/11/2013		Membre CA			
4	BLERVAQUE Jean-Fran	Membre CA	Elu AG 15/11/2013		Membre CA		adhésions / jurys exa	
5	BRAUD Philippe	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		Aude
6	CHAMPETIER Alain	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		Ardèche
7	COLOMY Philippe	Membre CA	Elu AG 15/11/2013		Membre CA			Dordogne
8	DAST Alain	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		
9	DE LANGAVANT Maïxè	Membre CA	Elu AG 16/11/2012	Membre CA				Durance
10	GARNIER Paul	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		Haute-Garonne
11	MAGNANI Ugo	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		
12	MASSOT Didier	Membre CA	Elu AG 15/11/2013		Membre CA			
13	METZGER Jérémie	Membre CA	Elu AG 16/11/2012	Membre CA			mer	Littoral méditér
14	PASCAL Thomas	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		
15	REQUENA Guillaume	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		Verdon
16	RUIZ Fabrice	Membre CA	Elu AG 15/11/2013		Membre CA			Haute-Savoie
17	RYDIN Philippe	Membre CA	Elu AG 16/11/2012	Membre CA				
18	VEYSSIERE Mathieu	Membre CA	Elu AG 14/11/2014			Membre CA		
19	VIKROFF Stéphane	Membre CA	Elu AG 16/11/2012	Membre CA				Ubaye

Élection du Président

Thomas PASCAL sortant, se représente. **Elu à l'unanimité**

La séance est clôturée à 18h20.

Fait à Quillan, le 14 novembre 2014

Valérie FREMONT